

# L'échec des résistances à la colonisation en Afrique de l'Ouest : l'exemple de la Sénégal et de sa région

Papis COMAKHA FALL

109

La question des résistances coloniales en Afrique occidentale est un champ de recherche bien défriché par l'historiographie africaine<sup>1</sup>, mais celle-ci a peu cherché à analyser ses échecs. D'où l'intérêt de se pencher sur cette problématique qui peut être une piste de recherche prometteuse. Cette étude se propose donc d'examiner la question de l'échec dans le cadre des réponses données par les sociétés ouest-africaines face à la conquête militaire, à l'implantation et à l'imposition du pouvoir colonial. En raison de la pluralité des résistances armées, nous faisons le choix de ne retenir que quelques figures emblématiques : le soufi Elhadj Omar Tall, Sidia Ndatte Diop roi du Walo, Lat-Dior Ngoné Latyr Diop le roi du Kayor, le guide religieux Mamadou Lamine Dramé dans le haut-fleuve Sénégal. Nous nous focaliserons sur deux espaces majeurs (la Sénégal et une petite partie du Soudan français, qui ont servi de base arrière pour la conquête de l'hinterland ouest-africain du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle) et sur une séquence chronologique élargie, des années 1860 aux années 1940 : cette période charnière de l'histoire du « continent noir », coïncidant avec « la fièvre coloniale qui s'empare des grandes puissances européennes<sup>2</sup> », est marquée par des transformations aussi rapides que profondes des sociétés d'Afrique subsaharienne.

Devant la colonisation, quelle a été l'attitude des leaders africains ? En quoi la résistance de certains d'entre eux aboutit-elle à l'échec ? Quelle histoire cet échec livre-t-il à d'autres générations ou groupes de résistances coloniales ? Nous ferons l'hypothèse que l'histoire des résistances armées pendant la colonisation dévoile un échec qui se traduit par l'arrestation, la déportation et l'emprisonnement des chefs, la domination et l'occupation territoriale des colonies en Afrique occidentale, mais que cet échec servit de

1. Notre thèse de doctorat, sous la direction d'Arnaud-Dominique HOUTTE, intitulée « *Les déportés de l'espace ouest-africain de 1840 à 1946* », s'inscrit dans les questionnements d'une histoire coloniale attentive aux enjeux de la répression et du maintien de l'ordre. Elle explore les motivations de la déportation, les guerres de conquête militaire, les réponses indigènes, la place des agents/acteurs du maintien de l'ordre (armée, gendarmerie et police).

2. BÉNIGNI Régis, *Histoire de la mondialisation*. Paris, Vuibert, 2006 [2<sup>e</sup> édition].

leçon à d'autres générations de meneurs africains qui orientèrent leur lutte sur le plan culturel (la non-violence) pour amener les sociétés africaines à s'enraciner dans leurs valeurs ancestrales.

Ce travail s'appuie particulièrement sur un corpus de sources ayant trait aux faits militaires en contexte colonial et aux résistances. Il s'agit des archives du Service Historique de la Défense<sup>3</sup> (qui fournissent des informations incontournables pour la compréhension de l'expansion française, l'attitude des contingents de l'armée coloniale et des résistances coloniales en Afrique de l'Ouest), du Ministère des Affaires Étrangères<sup>4</sup> et des Archives Nationales<sup>5</sup>. Les Archives Nationales du Sénégal<sup>6</sup>, complétées par la bibliographie, permettent de documenter la résistance de la prêtresse de Kabrousse, Aline Sitoé Diatta, à la politique de domination coloniale en Sénégambie méridionale. S'y ajoute le dépouillement des dossiers personnels du fondateur de la confrérie mouride en Sénégambie, Cheikh Ahmadou Bamba.

Après avoir étudié l'échec des résistances coloniales en Afrique de l'Ouest des années 1850 aux années 1880, nous examinerons donc l'attitude de la deuxième génération de résistants face à la colonisation des années 1890 aux années 1940, afin de montrer en quoi l'échec des résistances armées de la première génération a servi de leçon aux résistances ultérieures.

## **L'échec des résistances en zone soudano-sénégalienne des années 1850 aux années 1880**

Dès les premières années de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1854-1855), le gouverneur Faidherbe annexa le Walo puis le Fouta où il créa des postes forts militaires à Bakel et à Sénoudébo. Le gouverneur du Sénégal disposait d'un puissant arsenal qui lui facilita la tâche. En effet dès son « arrivée, il pouvait compter sur quatre compagnies d'Infanterie de la Marine, une batterie d'artillerie, un escadron de spahis, deux compagnies noires réservées à la garnison des postes, et des moyens auxiliaires de volontaires et de milice<sup>7</sup> ».

Il devait faire face au djihadisme du guide spirituel tidjani, Elhadj Omar, un des plus sérieux adversaires de la puissance coloniale française<sup>8</sup>. Né à Alwar entre 1794 et 1797, dans le Podor, en Sénégambie septentrionale, pays Toucouleur, Elhadj Omar, est l'« une des figures les plus marquantes du XIX<sup>e</sup> siècle africain [...] (et) une des plus fortes personnalités de la culture arabo-islamique en Afrique<sup>9</sup> » subsaharienne, qui s'installa à Dinguiraye en 1848 où il se prépara à la guerre sainte en formant des

3. Particulièrement les cotes SHD 15H28, SHD 15H33, SHD 15H37.

4. ADMAE 399 PAAP-9, 399 PAAP-11, 399 PAAP-15.

5. AN, 81AP/6.

6. Les sous-séries HD1/226 et 17G124 (17) dévoilent la situation politique et administrative en Basse Casamance, les relations entre l'administration et les indigènes, dont problèmes des frontières, d'ordre public, de syndicats et d'associations clandestines, de révoltes des Floup de 1942-1964.

7. SHD 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

8. ADMAE (Courmeuve-Aubervillier), 399 PAAP/9. Conférence de garnison faite par le chef d'escadron Prost à Châlons-sur-Marne, le 10/02/1897.

9. DUMONT Fernand, *L'Anti-Sultan ou Al-Hâjj Umar Tall du Fouta combattant de la foi*, Dakar-Abidjan, NEA, 1971.

disciples acquis à sa cause<sup>10</sup>. Il envahit les vallées de la Falémé et du Sénégal et impose son autorité dans une partie de la Sénégambie et dans le Soudan. En effet, les populations du Kaarta, du Khaso, du Boundou et Fouta central reconnaissent l'autorité de ce guide religieux<sup>11</sup>. Aussi Elhadj Omar, « combattant de la foi<sup>12</sup> », souhaitait étendre l'islam en menant la guerre sainte contre les Tiédidos<sup>13</sup> (guerriers) du Kayor, Baol, du Sine et du Saloum. Malgré l'envoi de deux colonnes venant de Saint-Louis, face à une population dévouée à la cause de Elhadj Omar, en pays bambara et en Sénégambie septentrionale, Faidherbe échoua à rétablir l'ordre. Aussi, le djihadisme du guide spirituel affecta le bon déroulement de l'activité commerciale dans cette partie du Haut-Fleuve Sénégal.

Ce même problème se posa avec les exactions des Maures dans le Walo<sup>14</sup>. En effet, les commerçants avaient du mal à exercer leur activité à cause des pillages, incursions et exactions des Maures, des Toucouleurs et Wolof-Tieddo de la Sénégambie septentrionale. Fortement ancré dans sa logique d'expansion territoriale et de maintien/rétablissement de l'ordre et de défense dans les espaces géographiques sous occupation française, le gouverneur Faidherbe « commenç[a] une action militante énergique<sup>15</sup> » en créant un poste à Médine en 1855, avec une garnison de sept soldats européens et cinquante soldats noirs africains, des spahis indigènes, dirigés par Paul Holl, « à 140 km en amont de Bakel, à plus de 1000 km de Saint-Louis, en aval des chutes du Félou, limite de la navigation sur le Sénégal pendant les hautes eaux<sup>16</sup> ». Le poste de Médine avait certes pour but de maintenir/rétablir l'ordre économique complètement perturbé, mais il contribuait surtout à renforcer la surveillance, le contrôle de toutes les activités, à mailler et à quadriller l'espace dans le territoire du roi Sambala<sup>17</sup>, ancien chef allié des Français. Puisque l'installation du fort de Médine nécessitait une forte présence militaire, le gouverneur Faidherbe forma, dès le mois d'août 1855, « une colonne de 300 fantassins, 40 spahis, 30 canonnières, 4 obusiers, 20 mulets du train, 600 volontaires de Saint-Louis, 100 ouvriers noirs et 150 laptots (matelots indigènes)<sup>18</sup> », qu'il embarqua sur la flottille du fleuve composée de quatre avisos et de deux bateaux sécurisés.

Voyant d'un mauvais œil l'expansion et l'implantation coloniale en Sénégambie septentrionale, Elhadj Omar exhorte les populations de Saint-Louis à refuser toute forme de collaboration avec les Français. En effet, pour mener à bien leur politique, les autorités coloniales françaises, conscientes du faible effectif du personnel administratif,

10. SHD 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

11. PROST Claude, *Sénégal-Soudan. Conférence de Garnison, Châlons-sur-Marne*, Éd. Martin Frères, 1898, p. 9, dans AD. AMAE 399 PAAP/9.

12. DUMONT Fernand, *Op. cit.*, Dakar-Abidjan, NEA, 1971.

13. Selon les traditionalistes du Kayor, tiédido désigne ce seigneur de la guerre et/ou guerrier qui tient à sa parole et à sa religion ancestrale. Mieux, pour certains historiens, il s'agit tout simplement des ces soldats illettrés proches des cours royales, consommateur d'alcool, s'adonnant aux razzias et aux pillages. Si l'on en croit les spécialistes en linguistique, tiédido peut signifier en fulbé, le nanti ou celui qui a de la force. Cf. Échanges avec Daouda Diop, Maître de conférences, enseignant-chercheur à l'université Cheikh Anta Diop (Dakar), le 18/12/2020.

14. SHD 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

15. THIOUNE Birahim Madior, *Ahmadou Bamba 1895. Destination Mayumbé et Lambarané. Les discours coloniaux de l'exil*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 16.

16. PROST Claude, *Sénégal-Soudan. Conférence de Garnison, Châlons-sur-Marne*, Éd. Martin Frères, 1898, p. 9, dans ADAMAÉ 399 PAAP/9.

17. Le roi céda 4 hectares de la localité de Médine aux Français moyennant 5000 francs, une fois donnés, et 1200 francs de cadeaux. Pour les travaux, « 600 ouvriers avaient répondu à l'appel du gouverneur (Faidherbe) et travaillant 9 heures par jour » ; voir SHD 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

18. SHD 15H 33, opérations militaires au Sénégal-Soudan français, 1854-1891.

recrutent parmi les indigènes des lettrés, souvent des marabouts, qui servent d'interprètes, d'auxiliaires, d'agents de renseignements, de secrétaires chargés de rédiger des lettres et traités. Ainsi, condamnant l'attitude de certains habitants du Walo qui mirent leur compétence au service de la colonisation, tels que les marabouts qui jouèrent un rôle très important dans le service de renseignement, Elhadj Omar les avertissait : « Fils de Ndar ; Dieu vous défend d'être sous leur (les autorités françaises) dépendance avec eux. Celui qui se joint à eux, devient infidèle comme eux<sup>19</sup> ».

Deux années après la création du poste fort de Médine par les autorités françaises, Elhadj Omar assiégea Médine avec 12 000 guerriers et s'attaqua au poste fortifié des Français, le 20 avril 1857, à 5h 30 du matin. Ses soldats étaient constitués en trois corps : « l'un suivait le bord du fleuve [Sénégal] pour [contrôler] le tata (fortification) de Sambala ; le second se dirigeait sur l'extrémité du tata, près de sa jonction avec le fort ; le troisième cheminait dans le ravin de Mokho-Fakha-kholé<sup>20</sup> ». Cette attaque exprimait le rejet de la présence coloniale, la volonté d'atteindre l'honneur des autorités coloniales en frappant leur symbole, le poste militaire. Mais cette confrontation directe par la force des armes est un échec, en raison de la supériorité militaire de l'armée coloniale. L'usage d'obus, de canons et de la mitraille causèrent beaucoup de pertes humaines : 600 hommes du côté des soldats de Elhadj Omar, contre à peine six morts et treize blessés dans l'armée coloniale<sup>21</sup>.

De nouveaux combats eurent lieu jusqu'en juillet 1857, marqués par une forte intensité<sup>22</sup>. Pour venir à bout des hommes du guide religieux, l'armée coloniale française fit usage de ses armes de destruction (mitraille, obus, canons) et du soutien sans faille des soldats indigènes tels que les Tirailleurs Sénégalais, le 18 juillet 1857. Certes Elhadj Omar perdit beaucoup d'hommes, mais du côté de l'armée coloniale française, « la garnison fut réduite de plus de la moitié, manquant de nourriture, n'ayant presque plus de munitions, et vivant entourée de cadavres dans un affreux état de putréfaction<sup>23</sup> », estimait, bien plus tard un officier français, Claude Prost.

Faidherbe conclut un accord de paix avec Elhadj Omar, en 1860. Par voie de conséquence, le guide spirituel pouvait continuer son mouvement d'islamisation vers l'Est, en pays bambara (au Soudan), chez les « païens » du bassin du Niger. En revanche, Faidherbe consolida ses acquis de conquête territoriaux, remobilisa ses troupes et étendit l'influence française. Si ce compromis permit à Elhadj Omar d'occuper Ségou (en 1861), Toumbouctou (1862) et d'étendre sa domination du Fouta-Djallon à Sokolo et du Sahara jusqu'aux territoires de Kong, le projet d'islamisation fut freiné en 1864, à la suite de sa disparition dans les falaises de Bandiagara. La mort de Elhadj Omar fraya un passage au gouverneur Faidherbe qui ne tarda pas à réagir avec le lieutenant-

19. ROBINSON David, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie 1880-1920. Parcours d'accommodation*, Paris, Karthala, 1988.

20. SHD 1511 33, pétition adressée au capitaine de vaisseau, Profêt, gouverneur du Sénégal (d'après Faidherbe, « Le Sénégal », pages 119-120), p. 182-183.

21. *Ibid.*

22. « Les Toucouleurs montrèrent jusqu'au dernier moment une audace incroyable [...] et se laissaient tuer plutôt que de fuir », voir SHD 1511 33, « Délivrance de Médine ».

23. PROST Claude, *Sénégal-Soudan. Conférence de Garnison*, Châlons-sur-Marne, éd. Martin Frères, 1898, p. 10, in ADAMAI: 399 PAAP/9.

colonel Galliéni et à marcher contre Ségou, siège de Ahmadou<sup>24</sup>, ville sainte, bastion de l'islam et « centre de la résistance aux progrès des français dans le Haut-Sénégal et dans la boucle du Niger ». Pour contrôler cet espace, le Haut-Sénégal-Niger, des forts ont été installés à partir du Haut-Fleuve Sénégal, ce qui contribua à la pénétration et l'occupation des entités longeant les deux fleuves (Sénégal et Niger), et favorisa à terme l'occupation militaire d'Ouessébougou et Koniakari<sup>25</sup>.

On perçoit bien les raisons de l'échec de la résistance du soufi, Elhadj Omar. La supériorité militaire de l'armée coloniale était notoire. Malgré sa ténacité et sa ferveur, Elhadj Omar, armé de fusils moins sophistiqués et de flèches empoisonnées, ne pouvait faire face aussi longtemps à la puissance métropolitaine française. Mieux équipée, mieux organisée, l'armée pouvait utiliser des stratégies variées : signatures de traités de paix, multiplication de fronts d'attaques, constance des attaques, guet-apens, etc.

Cet ensemble de facteurs défavorables aux résistances militaires se vérifie dans le cas du roi du Walo, Sidia Ndatte Diop, défait, après quelques confrontations par l'armée coloniale française, arrêté et déporté au Gabon en 1875, avec ses partisans, parmi lesquels ses griots<sup>26</sup>, comme Abdou Goura et Samba Mpal, indigènes de Dagana. Citons aussi Lat-Dior Ngoné Latyr Diop, héros de la résistance coloniale au Sénégal, quiregistra une grande victoire en tendant une embuscade contre la marche du général Faidherbe<sup>27</sup>. Mais celui-ci ordonna la razzia des villages hostiles à la présence coloniale, et, le 16 janvier 1864, Lat Dior Diop fut battu à Loro par les spahis de Pinet-Laprade, lourdement armés. Le 27 octobre 1886, Lat-Dior fut tué lors de la bataille de Dekhlé avec quelques-uns de ses guerriers. Cette défaite sonna le glas du héros de la résistance coloniale au Sénégal. Nous pouvons également mentionner le marabout Mamadou Lamine qui, après d'âpres confrontations avec l'armée dans le Haut-Fleuve Sénégal, succomba à ses blessures le 12 décembre 1887 à Counting. La mort de ce guide religieux qui incarnait « la résistance anti-impérialiste dans Haut-Sénégal (1885-1887)<sup>28</sup> » permit à la France d'asseoir et de consolider davantage son pouvoir au Sénégal<sup>29</sup>, mais aussi au Soudan<sup>30</sup>.

## **L'attitude de la deuxième génération de résistants face à la colonisation des années 1890 aux années 1940**

Ayant compris que la colonisation ne se résume pas seulement à la domination politique

24. Ahmadou est fils de Elhadj Omar qui lui succéda. Ahmadou hérita de l'influence de l'ordre soufi, dans l'espace soudanais et manifesta son hostilité contre les Français et leurs alliés.

25. RAMBAUD Alfred, « La prise d'Ouassédougou et Koniakary », *Revue Politique et Littéraire. Revue bleue*, tome XLVI, n°15, 11 octobre 1890, p. 463.

26. En société africaine, le griot jouait un rôle très important et jouissait d'un grand prestige. C'est lui qui galvanisait le roi durant les moments de guerres. Détenteur de l'histoire africaine, le griot était aussi conseiller du roi. C'est ce que le roi du Sosso, Soumangourou Kanté avait compris en confisquant et capturant le griot de Soundiata Keita.

27. CLAUSEWITZ Carl von, *Principes essentiels pour la conduite de la guerre*. Éd. Mihail Dragomiroff, Paris, Beaudoin, 1889.

28. BATHILY Abdoulaye, « Mamadou Lamine Dramé et la résistance anti-impérialiste dans le Haut-Sénégal (1885-1887) », *Notes africaines*, n°125, janvier 1970, p. 20-32.

29. SHID 1511 28, « Le rétablissement de l'ordre », 6e théorie : Résultats de l'intervention française, dans Article trois : L'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale, à partir des années 1880.

30. SHID 1511 37, « Les pérégrinations de Samory ,1882-1887 », campagnes du Soudan, 1883-1898.

et économique ou à l'occupation territoriale, la nouvelle génération de leaders mit l'accent résistance culturelle, à l'exemple de Cheikh Ahmadou Bamba en Sénégambie septentrionale et de la prêtresse de Kabrousse Aline Sitoé Diatta en Basse Casamance. Cette forme de réponse à la domination coloniale entraine en conflit avec ce que certains considéraient comme une politique d'aliénation culturelle menée par la France, *via* l'école et les missionnaires<sup>31</sup>, pour mieux contrôler les esprits indigènes. En effet, dans cette entreprise de mainmise culturelle, les autorités coloniales s'appuyèrent sur des indigènes, tels que des « instituteurs africains intermédiaires dans la production des savoirs en contexte colonial » qui n'étaient pas seulement « de simples informateurs ou auxiliaires des sciences coloniales », car ils jetèrent aussi les bases d'une affirmation culturelle, concomitante de la négritude parisienne »<sup>32</sup>.

114

En Sénégambie septentrionale, dans un contexte de fin de conquête militaire, d'implantation et d'imposition du pouvoir colonial, Cheikh Ahmadou Bamba, donna une réponse à la réalisation du projet de domination culturelle par l'école qui avaient deux principales finalités, comme le souligne le gouverneur général de l'AOF: « il s'agit d'une part de former des cadres indigènes qui sont destinés à devenir nos auxiliaires dans tous les domaines et d'assurer l'ascension d'une élite soigneusement choisie. Il s'agit d'autre part d'éduquer la masse, pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie [...] »<sup>33</sup>.

Témoin des défaites des résistances et ayant tiré des enseignements sur les événements survenus durant les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, le fondateur du mouridisme, une confrérie soufie créée en plein contexte colonial, accentua sa lutte dans le domaine religieux et culturel. Cheikh Ahmadou Bamba refusa toute forme de collaboration avec l'administration coloniale française. Face à la politique de domination culturelle reposant sur le formatage des esprits, gage de la perte de l'identité culturelle et culturelle des sociétés africaines, le Cheikh « choisit de mener sa résistance sur le terrain culturel et idéologique<sup>34</sup> », par la plume. Dans son livre, *Ilhâm Salâm*, il écrivait : « Sachez que ces occidentaux ont été égarés par Satan qui les a amenés vers la désobéissance divine, l'audace et la perte. Il les a leurrés de par son stratagème au point qu'ils se sont mis à parcourir avec arrogance, le monde entier et à opprimer [les peuples]<sup>35</sup> ». Il opta pour la stratégie de la non-violence. Ces enseignements tournaient autour de « la guerre sainte contre les impuretés et faiblesses qui se cachent, inexorables, dans l'âme<sup>36</sup> ».

Dans une situation marquée par une progression considérable de l'islam « au sein des masses populaires des baadolo, agriculteurs libres mais pauvres, sujets privilégiés de la tyrannie exercée par la classe servile de la cour », Ahmadou Bamba, plaça sa vie

31. FALJ. Papis Comakha. La question musulmane en Afrique occidentale, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Paris, Édilivre, 2015.

32. LABRUNE-BADIANE Céline et SMITH Étienne, *Les Hussards noirs de la colonie. Instituteurs africains et « petites parties » en AOF (1913-1960)*, Paris, Karthala, 2018.

33. ANS, O 22 (31), Circulaire n°45 adressée aux lieutenant-gouverneurs, 28/01/1931.

34. FALJ. Serigne Saliou, « Cheikh Ahmadou Bamba, un modèle parfait de résistance culturelle ». [[https://www.leral.net/Cheikh-Ahmadou-Bamba-un-modele-parfait-de-resistance-culturelle\\_a159279.html](https://www.leral.net/Cheikh-Ahmadou-Bamba-un-modele-parfait-de-resistance-culturelle_a159279.html)], consulté le 09/07/2019.

35. Idem.

36. PIGA Adriana, *Dakar et les Ordres soufis. Processus socioculturels et développement urbain au Sénégal contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 32.

« sous le signe de la prière, de la méditation et du recueillement<sup>37</sup> ». Il refusa systématiquement de mettre ses compétences aux services des autorités coloniales françaises, en se montrant « hostile à la domination coloniale en défendant avec ténacité les valeurs traditionnelles de son pays<sup>38</sup> », en créant un Tariqa<sup>39</sup>, en inculquant dans ses enseignements, la discipline, la tolérance, l'obéissance au cheikh et le culte du travail, bien ancrés chez les sociétés de la Sénégambie septentrionale. Donald Cruise O'Brien et Momar Coumba Diop précisent que les Mourides croyaient que « le travail pénible, spécialement dans les champs, [revêtait] une importance morale et religieuse dans la mesure où il [occupait] l'esprit et le corps et les [détournait] de la tentation<sup>40</sup> ». Une telle attitude de l'ordre soufi ne tarda pas à faire de lui un élément dangereux pour les autorités coloniales. La philosophie du Cheikh, dans une atmosphère de domination coloniale, de conquête militaire non achevée, occasionna une conversion massive des sociétés. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et surtout dans la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, les chefs de canton ou chefs de villages, alliés des Français, voyaient leur prestige diminuer au profit de celui du guide religieux, en Sénégambie septentrionale. Beaucoup de disciples adhérèrent massivement à sa cause. Fernand Dumont estime que « les masses populaires ont été attirées par la vertu charismatique de ce guide qui leur offrait un recours, et qui leur proposait, simultanément, une morale sociale de rechange, en un temps où les structures anciennes achevaient de s'effondrer sous l'impact de l'islamisation elle-même, ou de la colonisation<sup>41</sup> ».

C'est ainsi que l'administration, considérant les guides confrériques comme des ennemis les plus acharnés du pouvoir colonial<sup>42</sup>, décida l'arrestation et la déportation de Cheikh Ahmadou Bamba, après décision du conseil privé français (à la Gouvernance de Saint-Louis), le 5 septembre 1895, au Gabon où il séjourna pendant sept ans, sept mois et sept jours<sup>43</sup>, pour maintenir l'ordre sécuritaire et pour la défense du Sénégal colonial. Le guide religieux fut arrêté à Diéwol dans le cercle de Louga, par un détachement de l'armée coloniale. L'administration coloniale lui reprochait d'être l'instigateur de la « circulation d'armes dans le bassin arachidier et d'un niveau élevé d'agitation qui rendait la tâche impossible aux chefs coloniaux<sup>44</sup> ». C'était une façon de l'incriminer en concevant « l'idée d'un projet de guerre sainte que porterait le saint homme<sup>45</sup> ».

37. DUMONT Fernand, *La pensée religieuse d'Ahmadou Bamba*, NEA, 1974, p. 20.

38. SY Cheikh Tidiane, « Ahmadou Bamba et l'islamisation des Wolof », dans B. IFAN, T. XXXII, série B, n°2, avril 1970, p. 433.

39. La *Tariqa* est la voie, « le chemin vers le salut le long duquel le disciple parvient progressivement, par étapes successives, à une connaissance directe de la réalité divine, haqiqa ». Voir PIGA Adriana, *Dakar et les Ordres soufis. Processus socioculturels et développement urbain au Sénégal contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 39.

40. O'BRIEN Donald Cruise et DIOP Momar Coumba, *La construction de l'État du Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, p. 193.

41. DUMONT Fernand, « Cheikh Ahmadou Bamba et le mouridisme Sénégalais », dans BA Oumar, *Ahmadou Bamba face aux autorités coloniales (1889-1927)*, Paris, Abbeville, 1982, p. 255.

42. GAILLÉNI Joseph, « Mission dans le haut Niger », *Bulletin de la société de géographes*, 3<sup>e</sup> trimestre, 1882, p. 580-581.

43. BA Oumar, *Ahmadou Bamba face aux autorités coloniales (1889-1927)*, Paris, Abbeville, 1982, p. 18.

44. ROBINSON David, *Sociétés musulmanes et pouvoir colonial français au Sénégal et en Mauritanie 1880-1920. Parcours d'accommodation*, Paris, Karthala, 2004, p. 348.

45. THIOUNE Birahim Madior, *Ahmadou Bamba 1895. Destination Mayumbé et Lambarané. Les discours coloniaux de l'exil*, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 18.

En faveur de la déportation du fondateur du mouridisme, l'administrateur colonial Martial Merlin exprime ces propos suivants :

« Ainsi est-il de toute nécessité, Monsieur le Gouverneur, pour ramener le calme dans le Diambour, le Diolof et l'est du Baol, pour ne pas mériter le même reproche de « tolérance excessive » que prononça Faidherbe au sujet de notre attitude à l'égard de Mamadou Lamine en 1886, d'enlever Amadou Bamba non seulement à la région où son action se faisait le plus immédiatement sentir, mais au Sénégal même, et de l'interner au moins pour quelques années dans un pays éloigné, tel que le Gabon, où ses prédications fanatiques n'auront aucun effet<sup>46</sup> ».

116

De retour au pays natal, Ahmadou Bamba fut sous surveillance, en 1902, dès son arrivée à Dakar. Au Sénégal, le retour de Bamba « donna naissance à une grande effervescence<sup>47</sup> ». Après un mois de séjour à Saint-Louis, l'administration l'autorisa à se rendre au Kayor et au Baol. Mais il n'y séjourna pas longtemps. Il fut arrêté une nouvelle fois puis déporté en Mauritanie, pendant quatre ans, au pays de celui qui était intervenu auprès de l'administration pour son retour au Sénégal : Sidia Baba. Son arrestation était liée à l'« agitation des anciens esclaves et soldats de la couronne ainsi que d'autres ressortissants du bassin arachidier, [à la] perturbation du paiement des taxes et [aux] difficultés générales par les nouvelles générations de chefs coloniaux<sup>48</sup> ». Dès son retour au Sénégal en 1907, après une déportation en Mauritanie à Souet-el-Ma, il fut mis en résidence surveillée à Thiéyène (situé à 60 km de Louga) en 1912 puis à Diourbel, jusqu'à sa mort en juillet 1927.

Malgré les multiples arrestations, déportations et emprisonnements et mises en résidence surveillée qu'il a subis, les privations « de liberté pendant trente-deux longues années<sup>49</sup> », Cheikh Ahmadou Bamba a pu empêcher ou au moins retarder grandement la réalisation du projet d'aliénation culturelle défendu par Georges Hardy. Jusqu'à nos jours les sociétés nord sénégalaises, particulièrement à Diourbel, restent attachées aux valeurs islamiques et aux traditions négro-africaines. Le foisonnement de daaras (écoles coraniques et lieux de formation) et zaouias<sup>50</sup>, est une parfaite illustration de la réussite de résistances culturelles coloniales. En ce sens, l'histoire de l'échec des résistances armées permit aux nouvelles générations de tirer leçons des erreurs d'antan, en adoptant une stratégie basée sur la non-violence.

Une autre figure de la résistance coloniale, la prêtresse Aline Sitoé Diatta, adopta cette même stratégie de lutte contre la présence et la domination culturelle française, en Basse Casamance, pays des Rivières du Sud, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. « Face à la violence et aux exactions des chefs indigènes, combinées à

46. ROBINSON David, *Op. cit.*, 2004, p. 249.

47. GUIYE Mbaye, « Cheikh Ahmadou Bamba, contexte historique et géopolitique », dans BA Oumar, *Ahmadou Bamba face aux autorités coloniales (1889-1927)*, Paris, Abbeville, 1982.

48. ROBINSON David, *Op. cit.*, 2004, p. 352.

49. THIAM Iba Der, interviewé par MBAYE Yakham Codou et de CISS Malick sur « la nécessité d'écrire l'histoire générale du Sénégal », dans *Le Soleil*, vendredi 11 octobre, 2019.

50. À l'image des dahiras qu'on voit au Sénégal, les zaouias sont des édifices religieux musulmans constituant le centre de formation et de structuration d'une confrérie. Par exemple : zaouias tidiane, mouride, layène, hamalliste, etc.



l'effondrement du monde joola sous les coups de boutoir des changements économiques, sociaux et spirituels<sup>51</sup> », les Diola se joignirent à la résistance d'Aline Sitoé dont la popularité grandissait et dont la renommée dépassait les frontières de la Basse Casamance. Et ceci grâce à son Boekine (lieu de culte) : faisant tomber la pluie, elle recevait des cadeaux de pèlerins venus d'horizon divers, du Fogny, de la Guinée portugaise et de la Gambie<sup>52</sup>. Elle instaura le sacrifice du bœuf, pratique à laquelle on consacre obligatoirement six jours de fête, et s'opposa pacifiquement à la perception de l'impôt, aux campagnes de recrutement, de réquisition de bétails, de vivres (riz), aux cultures de rente (arachide) et plus généralement à la diffusion des valeurs culturelles occidentales. Incarnation de la résistance populaire et culturelle en Basse Casamance, Aline Sitoé Diatta, et ses partisans adoptèrent la stratégie du rejet systématique<sup>53</sup>. En 1941 et 1942, ils refusèrent catégoriquement de se présenter, lors des campagnes de recrutement pour le compte de la France, en désertant les lieux. A cela s'ajoute le rejet de l'école coloniale française. Ils manifestèrent aussi leur refus au paiement de l'impôt<sup>54</sup> qui devenait de plus en plus pesant dans une atmosphère de Seconde guerre mondiale. Le paiement de l'impôt était perçu par ces populations de la Ségambie méridionale comme une sorte de soumission, de reddition ; elles voyaient mal qu'une partie de leurs biens soit prélevée par une quelconque autorité étrangère. Ainsi, les autorités administratives coloniales connurent d'énormes difficultés d'implantation et d'imposition de leur pouvoir. Il faut préciser que ces difficultés étaient aggravées par les contraintes naturelles<sup>55</sup> : certains villages, dissimulés dans les boqueteaux, ne sont accessibles que par des lagons sinueux ou par des digues. Aussi, la position stratégique de ce pays, très proche de la frontière de la Guinée portugaise, permettait, et même jusqu'à nos jours<sup>56</sup>, aux populations de se soustraire aux abus du pouvoir colonial, aux recrutements, à l'impôt, aux travaux forcés, aux réquisitions des biens, en se dissimulant dans la nature<sup>57</sup>.

Les obstacles rencontrés lors des recrutements de 1941 et 1942 dans la province d'Oussouye et les difficultés dans la perception de l'impôt amènent les autorités coloniales à vouloir renforcer, dès janvier 1943<sup>58</sup>, les moyens militaires de Ziguinchor. C'est ainsi que fut envoyé un détachement de trente gardes de cercles chargé, pendant les périodes d'opération, « de faire respecter les ordres, d'arrêter les rebelles et de mettre fin, par la force, à toute tentative de rébellion jusqu'à la soumission complète<sup>59</sup>»

51. DIOUF Mamadou, *Histoire du Sénégal*, Maisonneuve & Larose, 2001, p. 187.

52. ANS, 11D1/226, correspondance de Sajous au gouverneur général du Sénégal résident à Saint-Louis, Ziguinchor, 17 septembre, 1942.

53. Entretien avec DIATTA Attabo, guide religieux, en date du 20 octobre 2010. Attabo Diatta, âgé de plus de 70 ans fut prêtre et responsable du deuxième « fétiche » le plus puissant (appelé *Diangangandé*) après celui du roi d'Oussouye.

54. Par le décret du 15 novembre 1924, l'impôt était aussi payable en amende de fruits du palmier à huile.

55. DIOP Brahim, « Habitat et occupation du sol dans l'espace sénégalais. Évolution des recherches et perspectives », *Revue sénégalaise d'histoire, nouvelle série*, n°2-3, 1996-1998, p. 45-73.

56. Avec la crise casamançaise, nombreux sont les maquisards qui se réfugient en territoire guinéen ou gambien de peur d'être capturé.

57. Selon l'administrateur de cercle Sajous, « la proximité de la frontière toute conventionnelle avantage les éléments indésirables qui, en quelques instants, la franchissent et se réfugient hors de leur zone de contrôle, chez des parents ou amis de même race. En un mot, tout ce qui conjure pour entraver une action facile et rapide, une surveillance poussée, un contrôle constant, à moins de disposer d'un personnel nombreux », Voir. ANS, 11D1 226, rapport adressé au Gouverneur du Sénégal en date du 24 janvier 1943.

58. ANS, 11D1/226, télégramme chiffré du commandant de cercle de Ziguinchor, Sajous au Gouverneur du Sénégal, arrivé le 26 janvier 1943, pièce no 181. Malgré la soumission du Chef Youtou et de quelques notables par la remise de « 37 fusils, 200 arcs, 500 flèches, 40 sagaies », le calme ne régna pas dans la province d'Oussouye. En effet, beaucoup d'agitations furent notées en pays Floup au cours du mois de janvier.

59. ANS 17G 124 (17), télégramme lettre n°31 APA/2 adressé au gouverneur général de l'AOF, Saint-Louis, 22 janvier, 1943.

dans cette partie de la Sénégambie d'Oussouye, où Aline Sitoé Diatta et les Diola du canton des Floup, les Adiamate, manifestaient leur refus catégorique de toute forme d'asservissement ou d'obéissance à un quelconque pouvoir étranger. Lassées par le poids écrasant de l'impôt et des réquisitions injustement répartis, les populations diola exprimèrent leur mécontentement durant une « saison ouvrant la campagne annuelle du prélèvement des vivres par l'administration<sup>60</sup> ». Cette attitude d'insubordination de la Dame de Kabrousse et de ses partisans du canton des Floups, incite le commandant du cercle de Ziguinchor à souligner, dans un rapport adressé au général commandant la division Sénégal-Mauritanie, qu'il serait prématuré de diminuer les moyens militaires en Basse Casamance tant que la situation politique en pays Floup n'évoluerait pas et qu'une « opération de police doit être menée à fond et complètement<sup>61</sup> ». Les populations de cette partie de la Sénégambie méridionale manifestaient toujours leur ferme volonté de défendre leur souveraineté, de lutter pour sauvegarder leurs traditions, « la terre de leur ancêtre [...] définie comme un patrimoine économique, [...] un bien familial indivisible, inaliénable, transmissible par héritage<sup>62</sup> ». Ce qui amène le commandant du cercle de Ziguinchor à estimer qu'il était nécessaire d'envoyer cent ou cent vingt hommes pour contrôler la province d'Oussouye<sup>63</sup>. Le 29 janvier 1943, le commandant de cercle Sajous, accompagné de ses hommes bien armés et de l'interprète, Tété Diédhiou, fit une descente à Kabrousse. Hanne Aïdara, un ancien tirailleur sénégalais nous révèle que les nommés Ibou Kanté et Almami Sambou avaient participé également à l'arrestation d'Aline Sitoé Diatta. Il poursuit en soulignant que lors de cette arrestation, la coépouse de la prêtresse de Kabrousse, alors enceinte et voulant s'échapper, a été fusillée<sup>64</sup>. La concession d'Aline Sitoé Diatta, fut encerclée. Mais la prêtresse, accusée d'être l'instigatrice de « la rébellion d'Effok et des villages environnants qui croient, à la lettre, aux promesses qu'elle leur avait faites<sup>65</sup> », n'y était pas. Par la suite des menaces du commandant de cercle de Ziguinchor<sup>66</sup>, Aline Sitoé Diatta, évitant un bain de sang, selon la tradition, se rendit. Elle fut ainsi arrêtée avec ses partisans dont son mari et prêtre: Alougaye Diatta. Par arrêté du 15 juin 1943, Aline Sitoé fut condamnée « à 10 ans de réclusion à passer dans le cercle de Kayes<sup>67</sup> ». Mais c'est l'arrêté du 27 août 1943 de la même année qui fixa le lieu de détention de la Dame de Kabrousse à Tombouctou<sup>68</sup>. Aline Sitoé fut alors enfermée dans le camp des internés où se trouve l'École fondamentale Bahadou Aboubakar. Le convoi qui transportait Aline Sitoé et ses partisans diola (Ére à Kabrousse et Adiamate) du canton des Floup, était protégé, surveillé, par le lieutenant Vasmès. A

60. GIRARD Jean, *Genèse du pouvoir charismatique en Basse Casamance (Sénégal)*, Université de Dakar, IFAN- Dakar, 1969, p. 52.

61. ANS 11DI/226, rapport en date du 27 janvier 1943.

62. FAYE Ousseynou, *Une enquête d'histoire de la marge : production de la ville et populations africaines à Dakar, 1857-1960.*, T. 2, [Thèse de doctorat d'État], UCAD, FLSH, Histoire, 1999-2000, p. 205.

63. ANS 11DI/226, télégramme chiffré n°245 en date du 28 janvier 1943, à 11h 20 mn.

64. Entretien avec AÏDARA Hanne, ancien combattant de la guerre 1939-1945, en date du 8 septembre 2011.

65. ANS, 17G 124 (17), procès-verbal d'interrogatoire, 15 mars 1943.

66. Le Lieutenant-colonel Sajou, menaçait d'incendier tout le village de Kabrousse si Aline Sitoé Diatta ne se rendait pas.

67. *Le Soleil*, mardi 11 avril 1983, p. 2.

68. « Histoire d'Aline Sitoé : mourir à Tombouctou » *op. cit.*. Voir aussi *Soleil*, mardi 11 octobre 1983, p. 2.

Ziguinchor, après une escale à Oussouye, elle fut enfermée dans une cellule isolée à la prison et, jugée « pour mensonge, escroquerie et rébellion<sup>69</sup> ». Il en fut de même pour ses adeptes. La Dame de Kabrousse fut ainsi punie pour dix ans de peine de réclusion et de travaux forcés, par application du décret 15 novembre 1924<sup>70</sup>. Et pour ses partisans du canton des Floup, la durée des sanctions variait entre trois et dix ans. Selon les autorités coloniales françaises, une telle décision se justifiait par le fait qu'« il importe au plus haut point pour le retour de la tranquillité dans le pays que la visionnaire (Aline Sitoé Diatta) et ses adeptes soient écartés pour longtemps des lieux où ils ont exercé leur emprise<sup>71</sup> ».

L'application des peines de police administratives prévues par l'article 22 du décret du 15 novembre 1924 contre la prêtresse de Kabrousse et ses partisans, coupables d'actes de nature à compromettre la sécurité publique, contribua à freiner l'élan de résistance coloniale. Mais sur le plan culturel la domination française n'était pas achevée. Contrairement à ses prédécesseurs qui ont pris les armes contre la colonisation, Aline Sitoé Diatta et ses partisans diola du canton des Floup parvinrent à préserver des enseignements d'ordre culturel qui sont restés gravés dans les mémoires et appliqués par les sociétés basse casamançaises. Le culte du Kassarah (prières pour faire tomber la pluie) et le sacrifice du bœuf noir sont toujours pratiqués en Basse Casamance.

Les résistances africaines armées, pour la plupart, d'arc, de fusils simples, de sagaies, de flèches empoisonnées, n'ont pas pu prendre le dessus sur la supériorité militaire coloniale. L'armée française a su imposer sa force et exercer sa domination sur les colonies dans pratiquement tous les domaines (politique et économique surtout) avec l'appui de l'artillerie, de la cavalerie, de l'infanterie, de la flottille, etc. En dehors de la supériorité et de l'organisation militaire, les autorités coloniales françaises ont aussi adopté des stratégies et contre-stratégies consistant à défaire les résistants les plus farouches : guet-apens, politique de division, soutien des ennemis de leurs adversaires, la dissuasion/persuasion et surtout par la violence à travers les massacres, les razzias. L'échec des résistances armées est aussi lié à la complicité de certains chefs africains avec les autorités françaises. Ce fut le cas du roi du Walo Sidia Léon Diop, arrêté et déporté au Gabon par l'administration française, à cause du soutien du roi du Kayor, Lat Dior Ngoné Latyr Diop, apporté aux Français.

Peut-on parler d'échec total ? Certes les résistances armées face à la colonisation ont été vaincues à cause d'une bonne organisation, d'une puissante logistique de l'armée coloniale française mais il convient de ne pas perdre de vue que ces résistants à la colonisation ont fait preuve de courage et ont pu remporter quelques victoires. Ce fut l'exemple de Lat Dior Diop à la bataille de Mékhé en 1869. Devant d'autres résistances, comme celles de Elhadj Omar Tall, face à leur ténacité, la France signa des traités de

69. ANS 11D1/226, rapport n°58 du Lieutenant-colonel Sajous sur les événements du pays Floup entre les 25 et 31 janvier 1943.

70. FALL. Papis Comakha, « Trajectoire de deux prêtresses de la Sénégambie méridionale au XX<sup>e</sup> siècle : Aline Sitoé Diatta et Sibeth », [Mélanges offerts au Professeur Iba Der Thiam], *Revue sénégalaise d'histoire*, n°9, UCAD, décembre 2019, p. 579.

71. 17G 124 (17), rapport d'ensemble tendant à faire interner la visionnaire de Kabrousse, Aline Sitoé et ses principaux adeptes, 1943.

paix, même si c'était une stratégie pour briser leur élan. Même si ces résistances armées ont échoué, elles ont le mérite d'avoir inspiré les nouvelles générations : les résistances non armées incarnées par Cheikh Ahmadou Bamba en Sénégambie septentrionale (pays wolof) et par la prêtresse de Kabrousse, Aline Sitoé Diatta, dans les Rivières du Sud, en pays diola, entre autres. Cette nouvelle génération de résistants mena le combat sous l'angle culturel. Ces leaders charismatiques ont très tôt compris que la colonisation ne se réduisait pas uniquement à la domination politique et à l'exploitation économique, mais à « l'aliénation culturelle ». Ils ont contribué grandement, par leur attitude vis-à-vis de la colonisation, à pérenniser les cultures négro-africaines à travers leurs enseignements/formations dans les daaras, zaouias, bois sacrés, etc. Par voie de conséquence, l'échec de la première génération de résistants servit de leçon ou de morale à la deuxième qui, consciente de la supériorité militaire de l'armée coloniale française, adopta la stratégie de la résistance non-violente.